



Association Réseau Périnatal Champagne-Ardenne

OBJET : Invitation Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2023

Chers adhérents, Chers adhérentes,

Le Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne, réseau de professionnels de la santé périnatale est composé de **tous les acteurs impliqués** dans le suivi et l'accompagnement des femmes enceintes et des nouveau-nés sur le territoire Champardennais.

C'est votre réseau !

- Son **objectif général** est de renforcer la qualité et la sécurité de la prise en charge en favorisant l'accès aux soins, la coordination, la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires périnatales.
- L'un de nos axes prioritaires est le **développement de compétences**, le **renforcement de liens et le partage d'expériences** entre les professionnels de santé, notamment en matière de repérage et d'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité mais aussi autour de la sortie de maternité.
- Nous développons depuis plusieurs années une **politique de formations de proximité** adaptées aux besoins du terrain.
- Nous œuvrons aussi à **l'amélioration de l'accès à IVG**, de l'information et de l'accompagnement des femmes qui en font la demande. Et nous sommes engagés dans différentes actions de prévention et de promotion de la santé, dont : la lutte contre les addictions, la santé sexuelle dont les violences faites aux femmes, la santé et l'environnement.

Dans le cadre de nos missions, nous sommes amenés à **collaborer activement avec tous les professionnels de la périnatalité**. Vous êtes nombreux à participer à des groupes de travail ainsi qu'à la journée scientifique que nous organisons annuellement.

Pour la troisième année consécutive, les réseaux de santé en Périnatalité du Grand Est et leur fédération la CoPéGE se voient attribuer un budget FIR insuffisant pour leur fonctionnement. Les contraintes budgétaires ministérielles autour de la santé se répercutent sur les budgets FIR et in fine mettent en difficulté les réseaux de santé en périnatalité.

Parallèlement, dans un objectif à la fois financier, mais également d'harmonisation du fonctionnement des trois réseaux, et de démarche d'intégration renforcée au niveau régional, l'ARS Grand Est a exprimé la volonté que le RPCA mette en place une cotisation pour l'adhésion de ses adhérents et membres de droit.

Cette décision a été actée en Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2022 puis précisée par le conseil d'administration du RPCA du 22 septembre 2022. Le modèle de cotisation a été validé en conseil d'administration du 15 décembre 2022.

Les fonds mobilisés seront utilisés pour mener à bien des projets dans le domaine de la périnatalité : organisation de rencontres thématiques et des journées scientifiques, information et communication auprès du grand public et des professionnels de santé.

Les professionnels, acteurs de la périnatalité exerçant au sein d'une structure adhérente auront le bénéfice de l'adhésion sans avoir à repayer une cotisation individuelle. En particulier, ils pourront participer aux assemblées

générales du RPCA avec voix délibérative et continuer leurs missions au sein du conseil d'administration ou scientifique du RPCA pour ceux qui ont été élus en 2021.

L'ensemble du processus de cotisation sera soumis à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 28 février 2023 à laquelle je vous invite à participer !

Vous trouverez ci-joint :

- le **bulletin de participation-pouvoir** à cette AGE à remplir et renvoyer impérativement par mail pour participer ou être représenté // **ATTENTION ! pour vous permettre de voter en ligne une adresse mail accessible pendant l'AGE est indispensable //**
- un document de communication sur la mise en place des cotisations en 2023
- les **documents** qui seront abordés en séance :

DOC1-2023-02-28-AGE 280223 Présentation séance

DOC2-2023-01-PROJET-APPEL A COTISATION 2023 RPCA-TARIFS A VALIDER EN AGE 280223

DOC3-2023-01-PROJET organisation AGE RPCA

DOC4-V3_PROJET_RPCA_statuts_association_A VALIDER AGE 28 02 2023

DOC5-V3_PROJET_RPCA_RI_association_A VALIDER AGE 28 02 2023

Si l'AGE du 28 février entérine cette décision via la modification des statuts et du règlement intérieur, l'appel à cotisation sera lancé en mars prochain.

Comptant sur votre soutien pour pouvoir continuer nos actions communes, je vous prie d'agréer, mes sentiments dévoués.

Pr Nathalie BEDNAREK

Présidente de l'Association du Réseau Périnatal de Champagne-Ardenne